

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

**Délibération
N° 2025/40**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq
le LUNDI 08 DECEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 1^{er} Décembre 2025
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Messieurs EVRARD Dominique (proc. Ingrid SCHLEICH), Serge BONNAIRE (proc. Joëlle DELRUE).

Mesdames LAMIABLE Murielle, FASQUELLE Léa, QUENON Sophie. Messieurs DUBIEZ Francis, TEN Arnaud : absents non excusés.

OBJET : INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2026 – DEROGATION AU PRINCIPE D'ANNUALITE

La séance ouverte, Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1612-1 ;

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide :

- 1) d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, dans la limite de 831.177,20 € représentant le quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2025 soit 3.324.708,81 €.
 - 2) d'imputer, au budget 2026, les dépenses à provenir de cette décision aux chapitres suivants :
- 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 20.000 €
 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 5.000 €
 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 706.177,20 €
 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 100.000 €
 Soit un total de 831.177,20 €

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 09/12/2025

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **11 DEC. 2025**
et publication ou notification
du **11 DEC. 2025**